

Rapport de présentation du Budget primitif 2022

Dans le cadre des dispositions de l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est également jointe au budget primitif afin de permettre d'en saisir les enjeux.

Concernant les ratios prévus à l'article R2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans le présent rapport de présentation.

I – Analyse du Budget primitif 2022

Le budget est un acte de prévision qui en tant que tel repose sur un exercice relativement complexe pour arriver au plus juste. Si la crise sanitaire a accru cette complexité, c'est aujourd'hui l'instabilité géopolitique qui interroge sur les prévisions budgétaires 2022.

A- Fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

a) Dotations, subventions et participations

Pour rappel, ce chapitre comprend :

- Les 3 composantes de la DGF : Dotation Forfaitaire (DF), Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et Dotation Nationale de Péréquation (DNP)
- Les participations
- Les subventions diverses de fonctionnement
- Le FCTVA

La **DGF** s'est maintenue en 2021 à un niveau équivalent à celui de 2020 (1 648 281 € contre 1 650 000 € en 2020).

En l'absence de réforme annoncée et de précisions sur la réforme des indicateurs financiers, il est proposé un maintien de la DGF à son niveau actuel avec 1 652 000 € de recettes prévues au BP 2022.

Les compensations fiscales (748) comprenaient les compensations des exonérations de la taxe d'habitation (TH) et de la taxe foncière (TF) ainsi que les dotations liées au recensement et aux titres sécurisés. Suite à la réforme de la taxe d'habitation, la commune n'a plus perçu en 2021 de compensations au titre de la TH mais elle a perçu en revanche les compensations liées à la TFB et notamment la compensation liée à la perte de recettes résultant de la réduction de 50 % des valeurs locatives de foncier bâti (mesure mise en place 2021) pour un montant de 314 000 €. Les dotations liées au recensement et aux titres sécurisés sont généralement relativement stables. Un montant équivalent au titre des compensations est donc attendu pour 2022.

Les participations (747) comprennent les participations versées par l'Etat, le département et la CAF notamment. En 2021, la commune a perçu des subventions ponctuelles (plan de relance des bibliothèques 5 000 €, mise sous plis élections départementales en tant que bureau centralisateur 18 000 €, subvention au développement du commerce dans les centres villes 5 000 €). Ces subventions n'ayant pas forcément vocation à être reconduites le montant prévu en 2022 sera revu légèrement à la baisse (190 000 € au BP 2022 contre 224 698 € au CA 2021).

Le FCTVA versé en fonctionnement a baissé en 2021 en raison de nouvelles règles. Un niveau similaire est retenu pour 2022.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
DGF totale	2 064 074	1 953 474	1 876 179	1 893 868	1 785 974	1 650 924	1 648 281	1 652 000
FCTVA	0	0	13 816	12 784	11 150	9 260	1 700	2 000
Participations	244 917	157 799	152 653	89 946	68 014	215 235	224 698	190 000
Compensations fiscales	191 972	149 522	193 883	208 756	219 847	223 604	353 825	355 000
Total	2 500 963	2 260 795	2 236 531	2 205 354	2 084 985	2 099 023	2 228 504	2 199 000
% évolution	83,24%	-29,66%	17,26%	-13,56%	-4,00%	49,86%	6,17%	-1,32%

b) Impôts et taxes

Pour 2022, le produit des **contributions directes** (TH sur les résidences secondaires, TFB et TFNB) devrait progresser en raison du dynamisme physique d'imposition. L'hypothèse retenue au BP repose sur une progression de l'ordre de 2% portant ainsi le produit attendu à 7 032 222 €.

Les droits de place, le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), la dotation de solidarité communautaire et la taxe sur l'électricité sont en général des recettes relativement stables. Cependant en 2022, la dotation de solidarité communautaire devrait connaître une hausse importante (+ de 60 000 €) dans le cadre de la révision du pacte financier et fiscal de Lorient Agglomération. A noter, cependant, que la contrepartie sera une hausse de l'attribution de compensation versée par la commune à l'agglomération.

La **taxe additionnelle sur les droits de mutation** a continué sa progression en 2021 en atteignant un niveau exceptionnel de l'ordre de 964 311 €. Compte tenu de la difficulté, surtout dans le contexte actuel, d'apprécier l'évolution du marché de l'immobilier il est proposé de retenir une hypothèse plus raisonnable en fixant le montant attendu de cette taxe à 650 000 € en 2022.

Concernant la **taxe sur les terrains devenus constructibles**, en l'absence de recettes perçues à ce titre en 2021, il n'est pas prévu de recettes pour 2022.

Les hypothèses retenues conduisent donc à une baisse de ce chapitre (**8 184 222 €** au BP2022 contre 8 318 423 € au CA 2021) en raison principalement de l'hypothèse pessimiste mais prudente (compte tenu de l'incertitude du marché) retenue pour la taxe additionnelle aux droits de mutation.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Contributions directes	6 120 366	6 162 584	6 311 613	6 471 912	6 771 462	6 889 078	6 896 776	7 032 222
Dotations de solidarité communautaire	3 555	3 555	3 555	3 555	3 555	3 555	3555	71000
FPIC	204 784	228 212	220 908	227 526	215 555	219 732	226410	222000
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine (droits de place)	21 465	21 285	20 684	20 387	19 367	15 816	19498	19000
Taxe sur l'électricité	179 158	180 561	191 015	192 352	187 458	197 525	207873	190000
Taxes sur la publicité	152	152	0	0	0	0	0	0
Taxe additionnelle aux droits de mutation	384 257	486 371	511 517	668 762	633 692	684 665	964311	650000
Taxe sur les terrains devenus constructibles	0	29 193	75 093	174 207	68 682	34 238	0	0
TOTAL	6 913 737	7 111 913	7 334 385	7 758 701	7 899 771	8 044 609	8 318 423	8 184 222
% évolution	11,59%	19,66%	7,74%	25,81%	-12,32%	2,41%	3,40%	-1,61%

c) Les produits de services

Les produits de service regroupent les recettes issues des services publics facturés aux usagers : restauration scolaire, garderie, location de matériel, médiathèque...

En 2021, les services (médiathèque, restauration, garderie, etc.) n'ont pas subi comme en 2020 de fermeture et ont ainsi retrouvé un rythme plus régulier. Les produits de service se sont donc élevés à 655 144 € en 2021.

Pour 2022, il est prévu une hausse de ces recettes à hauteur de **700 000 €**. Cette hausse prend en compte les recettes à percevoir au titre de la gestion du CLSH au mois de juillet pris en charge désormais par la ville, la perception des redevances pour l'occupation du domaine public qui avaient fait l'objet d'une exonération en 2020 et 2021 et une hausse des effectifs dans les services péri et extra scolaires.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Produits des services	629 370	671 782	698 856	669 897	708 497	522 155	655 144	700 000
% Evolution	-1,72%	6,74%	4,03%	-4,14%	5,76%	-26,30%	25,47%	6,85%

d) Les autres recettes d'exploitation

Les autres produits de gestion courante comprennent notamment la perception de revenus et redevances diverses provenant du patrimoine. Les produits de gestion sont estimés à **30 000 €** au BP 2022.

Les produits exceptionnels correspondent principalement à des remboursements d'assurance. Pour 2022, il est proposé une provision en cas d'éventuels sinistres de l'ordre de **20 000 €**.

Les **atténuations de charge** se sont élevées à 87 631 € en 2021 en raison principalement de remboursements liés à un congé maternité et à des remboursements liés à des congés longue maladie. Pour 2022, en l'absence d'éléments particuliers connus, il est prévu une recette de **45 000 €** correspondants à d'éventuels remboursements maladie et au remboursement d'un capital décès.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Atténuation de charges	116 857	76 555	37 998	56 986	61 889	26 964	87 631	45 000
Autres produits de gestion courante	72 954	50 299	46 166	39 675	45 003	19 279	25 182	30 000
Produits exceptionnels	69 466	342 549	50 020	21 596	33 906	23 628	30 758	20 000
Produits financiers	198	171	77	159	229	79	117	200
TOTAL Autres recettes d'exploitation	259 475	469 574	134 261	118 416	141 027	69 950	143 688	95 200
% évolution		80,97%	-71,41%	-11,80%	19,09%	-50,40%	105,42%	-33,75%

Conclusion sur les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au Budget primitif 2022 s'élèvent à **11 178 422 €**.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Dotations, subventions et participations	2 500 963	2 260 795	2 236 531	2 205 354	2 084 985	2 099 024	2 228 504	2199000
Impôts et taxes	6 913 737	7 111 913	7 334 385	7 758 701	7 899 951	8 044 609	8 318 423	8184222
Produits de service	629 370	671 782	698 856	669 897	708 497	522 155	655 144	700 000
Les autres recettes d'exploitation	259 475	469 574	134 261	118 416	141 027	69 950	143 688	95 200
TOTAL	10 303 545	10 514 064	10 404 033	10 752 368	10 834 460	10 735 738	11 345 759	11 178 422
% évolution		2,04%	-1,05%	3,35%	0,76%	-0,91%	5,68%	-1,47%

2. Dépenses de fonctionnement

a) Charges à caractère général

Ce chapitre regroupe principalement les dépenses de consommables, d'énergie et de fluides, les locations, l'entretien du patrimoine, les assurances, les honoraires, les frais de télécommunication, l'ensemble des prestations de service ainsi que les rémunérations d'intermédiaires.

Le CA 2021 a enregistré 2 039 647 € de dépense au titre des charges à caractère général (niveau légèrement inférieur à celui de 2019 année de référence).

Pour 2022, il est nécessaire de prévoir une augmentation relativement importante en portant les charges à caractère général à **2 230 000 €**. Cette augmentation devrait permettre de couvrir, comme indiqué lors du DOB, les dépenses supplémentaires suivantes :

- Augmentation des effectifs péri et extra-scolaire qui devrait se confirmer en 2022 (impact sur la restauration, fournitures, etc.)
- Développement de la formation pour les agents – besoin de professionnalisation des agents du secteur scolaire (Atelier parent, BPJEPS, BAFA et formation aux premiers secours)
- Augmentation du besoin d'entretien de la commune (externalisation épareuse pour un entretien plus optimal et permettre d'affecter l'agent sur d'autres missions, recours plus important à l'ESAT pour l'entretien des espaces verts, etc.)
- Développement et création de nouveaux services (augmentation du budget Vac'active afin d'attirer un peu plus les jeunes correspondant à cette tranche d'âge, création d'une ludothèque)
- 4 tours d'élections

A ces dépenses s'ajoutera la hausse des prix du carburant, de l'électricité et du gaz qui risque d'être plus importante que prévue compte tenu du contexte actuel.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Charges à caractère général	2 248 810	2 136 803	2 133 135	2 067 763	2 055 243	1 801 192	2 039 647	2 230 000
% évolution		-4,98%	-0,17%	-3,06%	-0,61%	-12,36%	13,24%	9,33%

b) Charges de personnel

L'année 2021 avait été marquée par une hausse importante des charges de personnel en raison d'un certain nombre d'événements imprévisibles. Pour 2022, il est nécessaire de prévoir, une augmentation encore importante de l'ordre de 4.5% portant ainsi les charges de personnel à **4 677 413 €** afin de tenir compte des éléments suivants :

⇒ Hausse des effectifs dans les services péri et extra scolaires et gestion du CLSH au mois de juillet :

La hausse enregistrée en fin d'année 2021 ayant conduit à une hausse du personnel encadrant semble se confirmer. Aussi, il est nécessaire de prévoir un maintien des effectifs en année pleine. Par ailleurs, la commune assurera la gestion du CLSH jusqu'à présent géré par l'Etoile Saint Jean. Coût estimé à 170 000 €.

⇒ Recrutement

Comme rappelé lors du DOB, le recrutement d'un agent technique polyvalent prévu initialement en 2021 devrait se réaliser en 2022. En outre, il sera nécessaire de créer un nouveau poste d'animateur pour assurer la gestion de la ludothèque et participer en amont à sa mise en place. Coût estimé à 40 000 €.

⇒ Solde des départs et des arrivées en année pleine

Le solde des départs et des arrivées 2021 calculé en année pleine conduit à une augmentation prévisible de l'ordre de 30 000 €.

⇒ Elections

Les élections à venir (4 tours) nécessitent la mobilisation d'une grande partie des agents municipaux et peuvent conduire à une hausse des charges de personnels selon que les agents récupèrent ou demandent à être rémunérés pour les heures effectuées.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Charges de personnel	4 035 734	3 952 927	3 977 873	3 851 715	3 906 428	4 084 321	4 475 994	4 677 413
% évolution	2,27%	-2,05%	0,63%	-3,17%	1,42%	4,55%	9,59%	4,50%

c) Autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe les subventions, les indemnités et frais de mission des élus, les pertes sur créances irrécouvrables.

Le BP 2022 doit tenir compte de l'augmentation de la subvention versée à L'ESTRAN (cette dernière passant de 300 000 € à 308 000 € en 2022) et de celle versée au CCAS (640 000 € à 662 200 € en 2022).

Concernant les subventions versées aux associations et autres organismes de droit privé, il y a lieu à aussi de prévoir une augmentation. En effet, il est fort probable (et fort à espérer) que les manifestations reprennent ce qui implique de réinscrire au budget les subventions versées à l'association nuit étoilée mais également à la Fondation Polignac. Par ailleurs, le comité de jumelage Guidel Carrigaline devrait bénéficier d'une subvention exceptionnelle pour son 35^{ème} anniversaire à laquelle s'ajoutera la prise en charge des frais de déplacement d'une délégation d'élus. La subvention versée aux AMG doit également être abondée afin de tenir compte de la délibération du 28 septembre 2021 par laquelle la part variable a été modifiée.

Enfin une partie des cotisations correspondants aux indemnités des élus avait été imputée à tort lors du changement de logiciel sur le 012 il est donc nécessaire de réinscrire le montant de ces cotisations sur le bon compte.

Tenant compte de tous ces éléments, le montant global de ce chapitre est donc fixé à **1 864 330 €** au BP 2022.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Autres charges de gestion courante	1 673 904	1 564 648	1 595 227	1 870 140	1 882 462	1 779 455	1 778 304	1 864 330
<i>% évolution</i>	2,65%	-6,53%	1,95%	17,23%	0,66%	-5,47%	-0,06%	4,84%

d) Les atténuations de produits

Ce chapitre qui comprend notamment le versement de pénalités au titre de la loi SRU et l'attribution de compensation versées à Lorient agglomération est relativement stable depuis plusieurs années (environ 126 000 €).

Cependant pour 2022 une hausse est à prévoir. En effet, si la commune bénéficiera encore en 2022 de l'exemption de pénalités au titre de la loi SRU (période 2020/2022), l'attribution à verser à Lorient Agglomération doit être revue à la hausse suite à une délibération du Conseil communautaire du 12 octobre 2021 adoptée dans le cadre de la révision du pacte financier et fiscal. Le montant de l'attribution de compensation est ainsi porté à 163 000 € au BP 2022 (contre 122 257 €). En contrepartie, la commune bénéficiera d'une dotation de solidarité communautaire plus importante (cf. Impôts et taxes).

A noter que le dégrèvement de la taxe foncière en faveur des jeunes agriculteurs (3 600 € environ) est reconduit en 2022. Les atténuations de produits sont donc fixées à 166 600 €.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Atténuations de produits	70 999	137 423	105 727	125 530	125 808	125 850	125 855	166 600
<i>% évolution</i>		93,56%	-23,06%	18,73%	0,22%	0,03%	0,00%	32,37%

e) Le remboursement des intérêts de la dette

Le remboursement des intérêts s'est élevé à 239 511 € en 2021. Ces intérêts sont estimés à **218 000 €** en 2022.

Le montant du capital à rembourser est estimé à **1 099 157 €** contre 1 012 549 € en 2020.

f) Les charges exceptionnelles et charges financières

Il est prévu **4000 €** sur le chapitre des charges exceptionnelles en cas d'éventuelles annulation de titres comme cela avait été prévu au BP 2021 et 500 € au titre des charges financières.

Conclusion sur les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au BP 2022 s'élèvent à **9 160 843 €** ce qui représenterait, si la commune parvenait à réaliser en totalité ses prévisions à une hausse de l'ordre de 5.67% par rapport au CA 2021.

	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2020	2021	BP 2022
<i>Charges à caractère général</i>	2 248 810	2 136 803	2 133 135	2 067 763	2 055 243	1 801 192	2 039 647	2 230 000
<i>Charges de personnel et frais assimilés</i>	4 035 734	3 952 927	3 977 873	3 851 715	3 906 428	4 084 321	4 475 994	4 677 413
<i>Autres charges de gestion courante</i>	1 673 904	1 564 648	1 595 227	1 870 140	1 882 461	1 779 455	1 778 304	1 864 330
<i>Atténuations des produits</i>	70 999	137 423	105 727	125 530	125 808	125 850	125 855	166 600
<i>Intérêts de la dette en cours</i>	363 135	340 173	293 145	286 035	282 125	270 698	239 511	218 000
<i>Autres articles 66 et chapitre 67</i>	-2 423	25 151	-4 422	2 613	3 163	50 418	4 827	4 500
TOTAL	8 390 159	8 157 125	8 100 685	8 203 796	8 255 228	8 111 934	8 664 138	9 160 843
		-2,78%	-0,69%	1,27%	0,63%	-1,74%	6,81%	5,67%

Chaîne de l'épargne 2022

Avec des recettes envisagées à la baisse (-1.47%) à cause notamment d'une prévision prudente sur la taxe additionnelle aux droits de mutation et une hausse relativement importante des dépenses de fonctionnement (+5.67%), l'épargne nette affiche une dégradation tout en restant à un niveau élevé.

	CA 2021	BP 2022
Recettes réelles de fonctionnement	11 345 759	11 178 422
Dépenses réelles de fonctionnement	8 424 627	8 942 843
Epargne de gestion	2 921 132	2 235 579
Intérêt de la dette	239 511	218 000
Epargne brute	2 681 621	2 017 579
Remboursement du capital de la dette	1 012 549	1 099 157
Epargne nette	1 669 072	918 422

B- Investissement

1. Les dépenses d'investissement 2022

Les dépenses d'investissement prévues au budget 2022 s'élèvent à **5 614 030 €** dont 2 000 000 € au titre de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI).

a) Mise à jour de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI)

Une part importante des crédits de paiement 2021 sera affectée à l'AP 2-2 « Terrain de football, piste athlétisme, vestiaires et parking », à l'AP 13 « requalification des voiries de Scubidan ».

L'AP 16 « transfert du skate park (1^{ère} tranche) » et l'AP 18 « Réfection Tennis et nouveau gymnase » devraient entrer en phase opérationnelle.

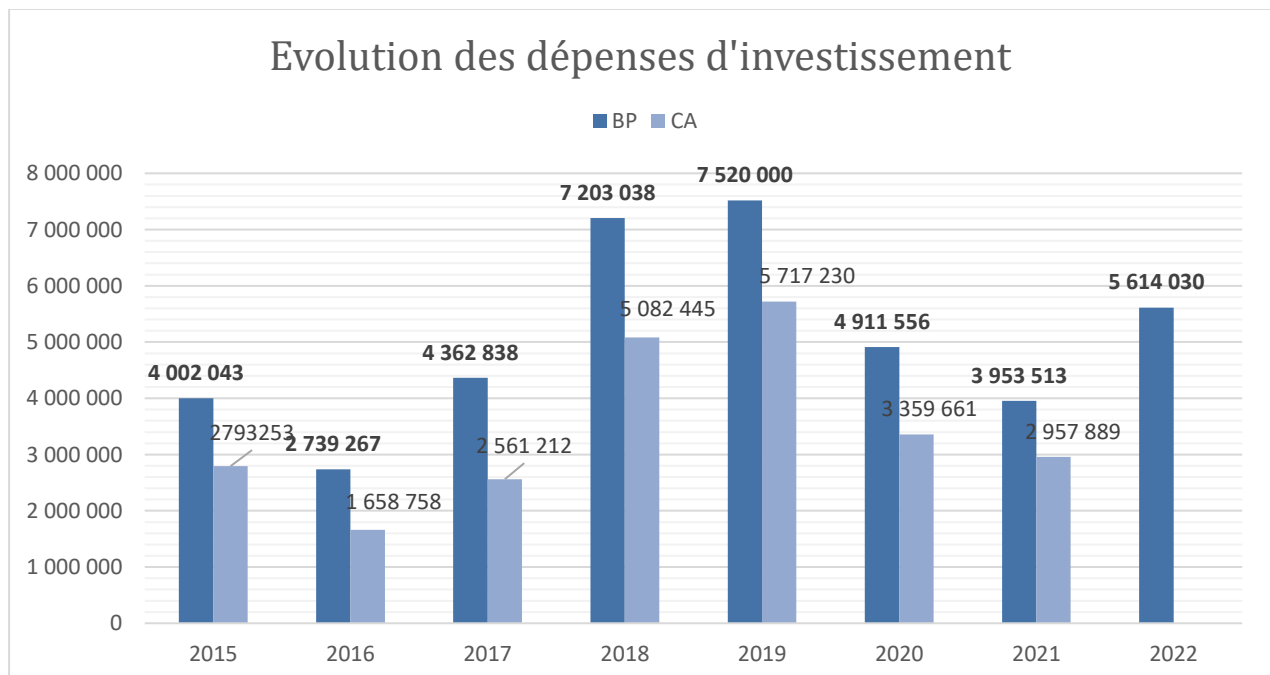
		AP 2021 (Délibération du 30 mars 2021 et du 30 novembre 2021)	Prévisions AP 2022	CP antérieurs	Crédits de paiement						Reste à réaliser après 2026	Observations	
					CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026			
AP 2-1	Terrain synthétique et de rugby	2 621 114	2 610 941	2 098 624	499 221	13 096							
AP 2-2	Terrain de football, piste athlétisme, vestiaires et parking	3 170 512	3 170 512	0	41 713	1 525 167	1 603 632						
AP 2 bis	Restructuration du site de Polignac	357 500	357 515	14 640	144 214	145 000	53 661						
AP 3	Construction de l'école maternelle et extension du restaurant scolaire de Prat Foën	6 581 031	6 581 031	6 581 031									AP terminée
AP 4	Construction du CIS	1 401 054	1 401 054	1 401 054									AP terminée
AP 5	Réfection de la rue du Général De Gaulle	572 373	572 373	572 373									AP terminée
AP 6	Construction d'une nouvelle voirie à Prat Foën	505 818	505 535	501 618	3 917								
AP 7	Reconstruction des vestiaires de Kergroise	427 350	427 350	427 350									AP terminée
AP 8	Aménagement de la rue des Prêtres	305 261	305 261	305 261									AP terminée
AP 9	Aménagement du Vallon de Villeneuve le bourg	481 707	472 278	15 863		456 415							
AP 10	Aménagement d'un cimetière paysager	2 224 800	2 224 800	313 976	55 771					386 243	1468810		
AP 12	Rénovation chambre funéraire	166 031	165 544	131 909	31 126	2 509							
AP 13	Requalification des voiries secteurs Scubidan	1 960 039	1 892 375	20 898	90 590	756 860	0	167 476	432 130	424 421			
AP 14	Réaménagement Parking de Prat Foën	127 102	126 681	126 261		420							
AP 15	Extension du périscolaire Elémentaire Pratfoën	435 082	434 538	31 038	382 802	20 698							
AP 16	Transfert skate park (1ère)	515 000	618 000	0		300 000	318 000						
AP 17	Toiture ST	320 000	330 000	0	291 135	38 865							
AP18	Réfection Tennis et nouveau gymnase - extension de 500 m2	1 224 000	1 224 000	0		300 000	700 000	224 000					
	Création au Sémaphore d'un pôle multisites de sports de glisse (1ère tranche)		1 020 000	0			300 000	720 000					
	Extension Mairie		800 000	0				350 000	450 000				
	Vidéoprotection (Centre ville)		145 000	0		55 000	50 000	40 000					
	TOTAL AP/CP				1 540 489	3 614 030	3 025 293	1 501 476	882 130	810 664	1 468 810		
	TOOTAL investissements hors AP/CP				1 417 400	2 000 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000		
	TOTAL				2 957 889	5 614 030	4 525 293	3 001 476	2 382 130	2 310 664	2 968 810		

b) Les autres dépenses d'investissement 2022 (Dépenses hors PPI)

A ces dépenses prévues au titre de la PPI s'ajoutent un certain nombre de dépenses ne s'inscrivant pas dans un cadre pluriannuel.

Comptes	Nature	Report	Proposition	Total
202	FRAIS ETUDE DOC URBANISME	7 485,00	0,00	7 485,00
2031	ETUDES	13 080,00	25 000,00	38 080,00
2041631	SUBVENTION D'EQUIPEMENT AUX ETS A CARACTERE ADM	0,00	20 000,00	20 000,00
20421	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	0,00	4 000,00	4 000,00
2046	ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	0,00	100 000,00	100 000,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	11 856,00	106 400,00	118 256,00
2111	TERRAINS NUS	0,00	44 934,50	44 934,50
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS	424,78	133 900,00	134 324,78
21311	HOTEL DE VILLE	0,00	14 000,00	14 000,00
21312	BATIMENTS PUBLICS SCOLAIRES	0,00	134 950,00	134 950,00
21316	EQUIPEMENT DU CIMETIERE	0,00	5 000,00	5 000,00
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	0,00	150 000,00	150 000,00
2151	VOIRIE	13 480,00	408 100,00	421 580,00
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	1 238,00	68 666,00	69 904,00
21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	0,00	76 000,00	76 000,00
21538	AUTRES RESEAUX	47 498,75	101 898,35	149 397,10
2161	ŒUVRES D'ART	0,00	3 000,00	3 000,00
2182	MATERIEL ROULANT	0,00	173 000,00	173 000,00
2183	MATERIEL INFORMATIQUE	2 936,76	103 150,00	106 086,76
2184	MOBILIER	0,00	41 254,00	41 254,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 667,86	180 270,00	187 937,86
275	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	810,00	810,00
	TOTAL GÉNÉRAL	105 667,15	1 894 332,85	2 000 000,00

Conclusion sur les dépenses d'investissement



2. Financement de l'investissement

Le financement de la section d'investissement sera assuré par :

- L'épargne nette estimée au stade BP à 918 422 €.

- Les ressources propres d'investissement pour un montant estimé de 1 240 301 € comprenant le FCTVA pour 436 691 € et la taxe d'aménagement pour 250 000 €. Les subventions d'investissement devraient atteindre 543 610 €. Les principales inscriptions du chapitre 13 concernent :
 - le Stade de rugby : 20 000 € FIC (reliquat)
 - l'extension péri scolaire : 152 000 € :
 - FIC : 70 000 €
 - DETR : 52 000 €
 - CAF : 30 000 €
 - la restructuration du site de Polignac : 53 859 €
 - Conseil départemental (CD) : 7 757 €
 - CAF : 46 102 €
 - la toiture des ST : 53 305 € CD
 - participation du SDEM : 182 110 €
 - une soulte du Conseil Départemental pour les travaux centre-ville : 26 000 €
 - diverses subventions pour un montant de 56 336 €
 - et le reversement par l'Etat du produit des amendes de police pour 10 000 €

- Les produits de cession pour 813 410 € correspondant notamment à la vente du presbytère et des terrains au Collège Saint Jean

L'ensemble de ces recettes devrait ainsi permettre de financer **3 972 133 €** d'investissements. Le reste des investissements sera financé par la souscription d'un emprunt à hauteur d'1 000 000 € et par un prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur d'environ 1 642 000 €.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Epargne nette	958 107	1 356 412	1 453 421	1 706 911	1 679 759	1 593 918	1 669 072	918 422
Ressources propres d'investissement	778 805	798 606	814 986	1 625 339	1 296 153	1 368 875	1 088 831	1 240 301
FCTVA	347 646	423 816	260 684	409 145	736 303	863 907	486 563	436 691
Subventions perçues liées au PPI	236 710	221 497	350 162	984 998	250 058	257 926	272 843	543 610
Taxe d'aménagement	184 309	142 783	196 320	222 243	304 117	227 992	322 562	250 000
Amendes de police	10 140	10 510	7 820	8 953	5 675	19 050	6 863	10 000
Produits de cession	185 975	268 961	761 675	767 151	6 000	251 800	119 120	813 410
Emprunt	1 000 000	0	1 000 000	2 000 000	2 000 000	0	1 058 180	1 000 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 922 887	2 423 979	4 030 082	6 099 401	4 981 912	3 214 593	3 935 203	3 972 133
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 793 253	1 658 756	2 561 722	5 082 445	5 717 230	3 359 661	2 957 889	5 614 030
> Résultat de l'exercice	129 634	765 223	1 468 360	1 016 956	-735 318	-145 068	977 314	-1 641 897
> Fonds de roulement à la clôture de l'exercice	2 794 595	2 924 229	3 689 452	5 157 812	6 174 768	5 439 450	6 271 696	4 629 799

II- Présentation des ratios financiers

Population totale INSEE : 11 963

12 076

	RATIOS CA 2021	STRATE 2020	RATIOS BP 2022
	EN €		EN €
Dépenses réelles de fonctionnement totales de l'exercice (vue d'ensemble)	8 664 139		9 460 843
Moins R722 (travaux en régie)	29 973		30 000
Dépenses réelles	8 634 166		9 430 843
Ratio 1 : dépenses réelles de fonctionnement sur population	722	1176	781
Contributions directes (73111)	6 896 776		7 032 222
Ratio 2 : Produit des impositions directes / population.	577	570	582
Recettes réelles de fonctionnement	11 464 878		11 178 422
Ratio 3 : Recettes réelles de fonctionnement /population.	958	1313	926
Chapitres 20+21+23 + travaux régie-204	2 864 592		5 519 220
Ratio 4 : Total dépenses équipement /population.	239	309	457
Encours de la dette (capital au 01/01 de l'exercice)	10 733 226		10 733 226
Ratio 5 : Encours de la dette /population.	897	846	889
Dotation globale de fonctionnement (7411+74123+74127)	1 648 281		1 652 000
Ratio 6 : Dotation globale de fonctionnement/ population.	138	176	137
Dépenses de personnel	4 475 994		4 677 413
Ratio 7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	0,52	0,604	0,50
Remboursement annuel de la dépense (en capital 1641 +16441 + 16818 + 168758)	1 029 885		1 099 157
Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dépense en capital/les recettes réelles de fonctionnement	0,84	0,96	0,94
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	0,25	0,33	0,49
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	0,94	0,64	0,96